

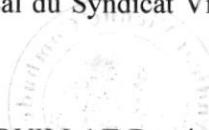


<b>MEMBRES</b>	22
<b>PRESENTS</b>	16
<b>VOTANTS</b>	16
<b>POUR</b>	16
<b>CONTRE</b>	0
<b>ABSTENTION</b>	0

## **SYNDICAT VIENNE COMBADE**

**N° 2025-015D**

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 novembre, le Comité Syndical du Syndicat Vienne Combaude s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint Léonard de Noblat.



Présents titulaires : Mme BARIAT Peggy, M CHADELAUD Gérard, M CHARVILLAT Dominique, Mme CHATELON Maryline, M JANDAUD Michel, M. KAPSTEIN Michael, Mme LACOUTURE Bernadette, M. LEMASSON Lionel, M MAURIERE Didier, M NEXON Jean-Pierre, Mme NICOUAUD Nathalie, M. PÉRABOUT Alain, Mme ROUX Claudine, Mme ROSSANDER Claudette, M STOEBNER Frédéric.

Présent suppléant : Mme THOMAS Pascale.

Absents : Mme DUFOUR Patricia, Mme LAFOREST Claudine, M LHOMME Patrick, M PALA Henri, Mme POSTIC Sonia, M RAZAFIMAHATRATRA Angelo, Mme TURBIEZ Chantal.

---

### Lancement d'un marché de Maîtrise d'Œuvre à bons de commande pour les travaux et prestations d'ingénierie du Syndicat

Vu les articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles relatifs aux accords-cadres à bons de commande,

Vu la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) confiée au groupement ESPELIA / NOSIKA pour l'appui à la préparation de ce marché,

Monsieur le Président indique que le Syndicat doit pouvoir faire appel, selon ses besoins, à des prestations de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'eau potable et d'ingénierie associée. Le lancement d'un marché à bons de commande permettra d'assurer une meilleure souplesse d'intervention, une continuité de service et une optimisation des coûts de consultation.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** le principe de lancement d'un marché de Maîtrise d'Œuvre à bons de commande, d'une durée de 4 ans pour les études techniques relevant des compétences du Syndicat.
- **Autorise** le Président à signer tous les documents afférents (avis, rapport d'analyse, contrat, avenants éventuels, etc.) et à **soliciter** toute subvention ou participation financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou de tout autre partenaire institutionnel.

Fait à St Léonard de Noblat, le 05 novembre 2025

Publié le

Le Président,

M. Lionel LEMASSON

La secrétaire de séance

Mme Bernadette LACOUTURE

